



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 décembre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 décembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2000

**Création d'une nouvelle zone d'activités économiques rue du
mérachal leclerc et extension de la zone mendès france**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Isabelle ANELONE donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Nous avons atteint nos objectifs en ce qui concerne les principales zones d'activités économiques à vocation artisanale et industrielle mises en oeuvre par la Ville de Niort.

- la zone d'activités de Saint Liguairé est commercialisée à 90 % soit 81 hectares
- la zone Mendès France dans sa partie artisanale et industrielle est commercialisée à 95 % soit 54 hectares.
- la zone de Saint Florent ne dispose plus que de quelques possibilités de reconversion.

Le rythme de commercialisation des terrains à vocation économique s'est considérablement accéléré ces deux dernières années avec une moyenne de 35 000 m² vendus annuellement pour 200 emplois environ. Par ailleurs, la compétence de la Communauté d'Agglomération de Niort ne sera effective qu'après le transfert des zones communales, ou la création de nouvelles zones d'activités économiques d'intérêt communautaire répondant à un certain nombre de critères. Ces transferts doivent se réaliser en dehors de toute précipitation pour préserver les équilibres financiers des budgets des communes membres ainsi que de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Aujourd'hui, pour nous permettre d'offrir aux entrepreneurs un éventail de possibilités pour leurs projets et dans le souci de maintenir par solidarité avec toutes les communes de l'agglomération une offre de terrains aménagés dans cette période de transition pour que la CAN puisse à terme tirer les bénéfices de cette croissance à partager entre tous, je vous propose de procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la création de deux nouvelles zones d'activités économiques à vocation industrielle et artisanale.

Par solidarité avec l'ensemble des 29 autres communes de la CAN, nous acceptons ainsi de "porter" pendant 2 ou 3 ans les acquisitions et les aménagements de viabilité à faire jusqu'à leur reprise par la CAN qui percevra la TPU dès maintenant.

Si nous ne le faisons pas, la CAN ne pourrait pas aujourd'hui disposer des ressources budgétaires qui lui sont indispensables pour maîtriser le foncier et mettre en mouvement le "moteur" de son développement : la compétence économique qui génère la TPU

Je vous propose donc de bien vouloir :

- m'autoriser à procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à la création de deux zones d'activités économiques, (plan de situation joints) soit :

- 9 parcelles d'une superficie totale de 88 828 m² à Mendès France de part et d'autre de la rue Gutenberg, liaison entre Niort et Chauray

- 8 parcelles d'une superficie totale de 50 079 m² rue du Maréchal Leclerc et chemin du Fief Gâteaux.

- m'autoriser à inscrire au budget principal de la Ville les crédits nécessaires à la réalisation de ces acquisitions soit la somme de 4.200.000 Francs.

J'ajoute que nous procéderons de la même façon au cours de nos prochains conseils municipaux dans la perspective de disposer d'une trentaine d'hectares sur Niort.

D'autres communes peuvent procéder de même dans le cadre général de la coordination par la CAN de toutes ces opérations pour que sur l'ensemble des 30 communes nous disposions d'une cinquantaine d'hectares ; ce stock étant bien évidemment renouvelé au fur et à mesure des besoins.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)